

Pratique: Le RIFSPP



Le RIFSEEP : Comment ça marche ?

Voilà imagé, ce que laisse préjuger les premières séances de travail sur les règles d'attribution du régime indemnitaire au sein de la CAPB avec la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Notre section syndicale avait, lors de deux séances de formations internes, assimilé les grandes lignes du RIFSEEP (vous trouverez ci-après un récapitulatif). La présentation faite à l'initiative des RH par le CDG 64, est venue conforter les premières impressions : ce dossier demandera énormément de temps aux OS et à l'administration pour aboutir.

La CFDT de la CAPB vous rappelle l'importance d'avoir des fiches de postes à jour. La critérisation s'appuiera sur ces éléments.

Pour votre information, la CFDT vous décrypte le RIFSEEP :

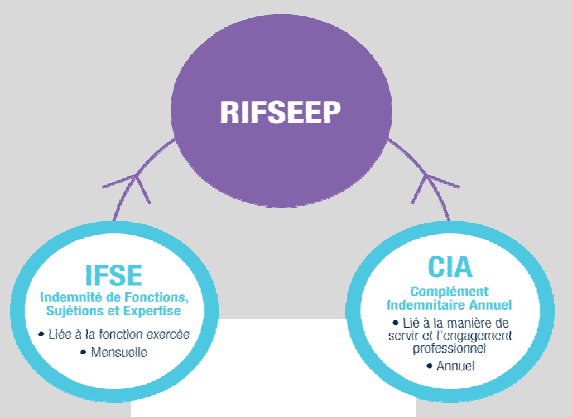
Cadre réglementaire du RIFSEEP : Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a porté création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Le dispositif vient se substituer à la grande majorité des primes existantes (environ 80 primes applicables aujourd'hui).

- ⇒ Le RIFSEEP a vocation à s'appliquer à tous les agents quel que soit leur grade ou leur filière et à remplacer toutes les primes et indemnités (sauf celles limitativement énumérées par décret).
- ⇒ Pour mémoire : L'emploi occupé par un agent est caractérisé par un grade, un échelon et 2 types d'indices : - un indice brut (IB) utilisé pour la carrière - un indice majoré (IM) utilisé pour la rémunération.

La rémunération d'un fonctionnaire comporte

Éléments de Rémunération Obligatoires	Éléments de Rémunérations Facultatifs
<ul style="list-style-type: none"> Le Traitement Brut Indiciaire lié à l'indice majoré associé à l'échelon du grade Le Supplément Familial de Traitement (selon situation), La nouvelle bonification indiciaire (NBI) selon la fonction occupée L'indemnité de résidence en fonction du lieu de résidence La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA). 	<ul style="list-style-type: none"> les primes et indemnités liées au grade ou à la fonction les avantages en nature

Schéma de principe du RIFSEEP



L'assemblée délibérante de chaque collectivité est compétente pour instituer par délibération le régime indemnitaire de ses agents.

- ⇒ Quel est l'objectif du RIFSEEP ? **L'objectif est de déterminer un régime indemnitaire applicable à un poste, pas à un agent.** Il convient donc de s'appuyer sur les missions exercées et non sur la carrière de l'agent.
- ⇒ Cette refonte vise 3 objectifs principaux :
 - Simplifier le régime indemnitaire
 - Garantir une équité entre les agents des différents ministères et entre ceux des trois fonctions publiques
 - Faciliter la mobilité des fonctionnaires.

Composition du RIFSEEP : Comment s'articule l'IFSE ? L'IFSE repose sur une formalisation précise de critères professionnels liés aux fonctions. Chaque agent est rattaché à un groupe de fonctions auquel correspond un montant plafond de l'IFSE. L'indemnité est versée mensuellement.

L'IFSE est décomposée en groupes de fonctions :

- En 4 groupes de fonctions pour les corps relevant de la catégorie A
- En 3 groupes de fonctions pour les corps relevant de la catégorie B
- En 2 groupes de fonctions pour les corps relevant de la catégorie C.

Chaque poste est réparti au sein des groupes de fonctions selon des critères spécifiques. Ces critères permettent donc de répartir chaque poste de la collectivité au sein d'un groupe. **La répartition des postes entre groupes de fonctions peut aussi s'appuyer sur l'organigramme de la collectivité et l'ensemble des fiches de postes.**

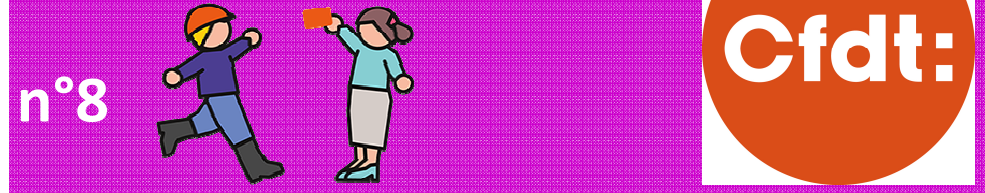


Comment s'articule le CIA ? Le CIA, une part facultative, versée en tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent. L'appréciation de la valeur professionnelle se fonde sur l'entretien professionnel. Le montant maximal du CIA est fixé, par arrêté, par groupe de fonctions. Le montant individuel versé à l'agent, est compris entre 0 et 100 % du montant maximal. Le CIA fait l'objet d'un versement annuel, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. En application du principe de libre administration, l'organe délibérant pourrait envisager un versement mensuel.

5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA CFDT

- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !

La Lettre d'information de la CFDT de la C.A.P.B



Journal d'information du Syndicat CFDT Intercro de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.



L'édito.

Première bougie et pouvoir d'achat.

A l'heure des vœux 2018, la CAPB, nouvelle collectivité phare du Pays Basque, souffle sa première bougie. Si nous pouvons constater que les services ont pu fonctionner sans que les usagers n'aient eu à en subir de conséquences, il est de bon ton de rappeler que nous le devons avant **tout aux agents hommes et femmes des services communautaires qui, dans toutes les strates de l'Agglomération, ont répondu présents malgré des périodes de forts questionnements.**

Aujourd'hui, demain, et dans les mois qui viennent, **des rendez vous importants** vont avoir lieu pour les organisations syndicales. En effet, **nous entrons dans le vif du sujet** avec la mise en place et en œuvre des groupes de travail paritaires et, en premier lieu, celui sur les régimes indemnitaires liés à la mise en place du RIFSEEP.

La CFDT de l'Agglomération Pays Basque se prépare depuis déjà de long mois à ces **échéances cruciales** pour les agents. **S'il y a bien une action qu'il nous faudra mener**, elle s'inscrit en premier lieu dans **l'amélioration du pouvoir d'achat** pour les agents de la CAPB les moins bien lotis.

L'effet d'aubaine de la création de la CAPB doit jouer en faveur **des petits salaires ou encore des agents qualifiés** qui ne bénéficiaient pas dans leurs anciennes collectivités de valorisation en phase avec leurs qualifications et leurs responsabilités.

Aujourd'hui, on peut augurer que **les responsables politiques de la CAPB sauront se montrer responsables et donner un signe fort** vers les agents de la CAPB.

Notre organisation syndicale le dit depuis le début, la loi NOTRe doit s'inscrire aussi dans **une égalité territoriale salariale et une revalorisation des revenus pour les agents les moins bien rémunérés.** Le gain de pouvoir d'achat sera notre revendication première. **A vous, agents, de nous soutenir dans ces négociations.**

Laurent ROUX secrétaire section syndicale CFDT-CAPB.

Lehen urtebetetzea eta eros-ahala

2018ko agiantzak desiratzten direnean, Ipar Euskal Herriko elkargo nagusi berriaren lehen urtebetetzea ospatzen dugu, hau da Euskal Elkargoa. Zerbitzuek herritarrek ontorio kaltegarrik pairatu gabe funtzionatzen segitu dutela ikusteaz pozten ahal bagira, ohartarazi behar da **oros gaintetik Euskal Elkargoko langileei zor diegula, zeinek Elkargoaren maila guzitan, zerbitzuen bermatzeko ahaleginak egin dituzten eta hori galdera ainitz oraino erantzunik gabe gelditzen direlarik.**

Orain eta bihar, ondoko hilabeteetan, sindikatuendako **hitzordu nagusiak** heldu dira. Alabaina lantaldeen abiatzarekin eta, lehenik, RIFSEEP-aren lekuan ezartzarekin batean gainsarien araubidea jorratuko duen lantaldearen lehen bilkurekin, **gaiaren mamian sartzen gira.**

Langileendako **erabakigarriak izanen diren hitzordu horiek gogoan**, duela hilabeteak **Euskal Elkargoaren CFDT taldea** bere burua prestatzen ari dela.

Soldata apalenak dituzten Euskal Elkargoko langileen eros-ahala hobetzea **eraman beharko dugun lehen borroka izanen da.** Euskal Elkargoaren sortzea **hilabete sari apalen emendatzeko** eta lehengo Herri Elkargo batzuek ez zutelako diru ahalik aski **beren kalifikazioen eta arduren arabera sariak ez dituzten soldatak goititzeko** aukera izan behar da.

Orain, agian Euskal Elkargoko arduradun politikoak arduratsuk izanen dira eta Euskal Elkargoko langileen aldera seinale azkar bat igorriko dute.

Gure sindikatuak **NOTRe legeak** bi gauza **ekarri behar dituela** erraiten du hastetik: **lurren arteko soldata berdintasuna** eta soldata apalenak dituzten langileen **hilabete sari emendioa.** **Eros-ahala goititzea** gure lehen aldarrikapena izanen da. **Ongi negoziatzeko zure eta langile guzien sustengua behar dugu ! Laurent ROUX**



Sommaire

- Édito > Première bougie et pouvoir d'achat
- Actu' syndicat.
- Pettan en ballade.
- Info, bon à savoir.
- Compte rendu du CT du 19 décembre 2017
- Pratique : RIFSPP, comment ça marche ?

Le dessin du mois : Égalité Homme-Femme



Groupe de travail sur le Régime Indemnitaire:

Les OS sont en attentes d'un planning pour le groupe de travail sur le Régime Indemnitaire RIFSEEP.

La CFDT écrit à Mme Béhotéguy


La CFDT de la CAPB a écrit à Mme Béhotéguy Vice Présidente des RH pour la saisir sur plusieurs sujets, à savoir les envois des courriers suite aux entretiens de recrutement, les arrêtés de nomination, la NBI et enfin les fiches de postes des agents.

Tournées, la CFDT de la CAPB dans tous les pôles

La section syndicale de la CFDT CAPB sera en tournée syndicale dans les pôles territoriaux **les 1er, 2, 5 et 8 février 2018**, n'hésitez pas à venir échanger avec nous !

HMI > La CFDT tiendra des HMI dans les pôles territoriaux les:

- Jeudi 18 Janvier de 11h à 12h au siège du Pôle Nive Adour
- Jeudi 22 Février de 11h à 12h au dépôt de Bitola à Urrugne.
- Jeudi 22 Mars de 13h à 14h à la crèche de Pimprenelle à Cambo.

Comité Technique : Le prochain Comité Technique se tiendra **le mardi 23 Janvier à 9h00.****Congrès Interco 64 :** Le congrès de la branche Fonction Publique Territoriale **CFDT-INTERCO 64** aura lieu **le vendredi 16 mars à Mournex.****Rendez-vous de dialogue social:** Notre rendez-vous trimestriel avec Monsieur Aspor, Directeur Général des Services a eu lieu le lundi 8 Janvier 2018.**Rendez-vous de dialogue social: La rencontre de dialogue social avec M. Barraud Directeur des ressources humaines a eu lieu le jeudi 18 janvier. Au programme :** Mise en place droits syndicaux; Mise en place CHSCT; Elections professionnelle et protocole d'accord sur les élections Pro; Contrat des enseignants dans les écoles d'arts et de musique; Commission Administrative Paritaire, rencontre préalable avec les OS avant CAP; NBI, ouverture du dossier.


Pettan, bien emmitoufflé lors de la soirée des vœux, a bien entendu Monsieur le DGS énumérer les importants chantiers à mener pour les agents : action sociale, temps de travail, régime indemnitaire.

Pettan espère que cela va donner des idées à certains et lancer le signal tant attendu pour démarrer les groupes de travail déjà constitués qui en découlent.

Pettan est impatient de pouvoir lire dans les pôles territoriaux, les informations de la CFDT CAPB dans les vitrines réservées aux organisations syndicales dans tous les pôles à la CAPB.

INFO : Bon à savoir, le don de congés est cadré par le Décret n° 2015-580 du 28 mai 2015. Ce décret permet à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade.

Le texte indique qu'« un agent civil peut, sur sa demande, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne temps, au bénéfice d'un autre agent public relevant du même employeur qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ». **La solidarité est donc ancrée dans les textes, bon à savoir !**

INFO : Complémentaire santé : La discussion semble ouverte sur la **protection sociale complémentaire**. La fonction publique est le parent pauvre en matière d'action sociale, il faut le savoir. Par rapport au secteur privé, l'employeur public a peu de contrainte dans la mise en place d'une complémentaire santé; Il est donc intéressant d'entendre le nouveau Ministre de la fonction publiques **propose d'ouvrir des discussions sur la protection sociale des fonctionnaires au printemps 2018**. Dans un contexte de début de quinquennat difficile pour les fonctionnaires, l'espoir est donc permis de voir avancer ce dossier porté de longue date par la CFDT dans la fonction publique territoriale. Le Groupe de travail à venir sur l'action sociale suivra cela de près...**A suivre donc.**

INFO : Pôle Côte Basque Adour : L'avancement dans le cadre d'emploi des Agents de Maîtrises au service collecte. La CFDT écrit au Président de la CAPB. Depuis de nombreuses années la CFDT de la CAPB porte cette revendication dans les instances paritaires. Trop de carrières sont bloquées chez nos collègues éboueurs au service collecte. Ces personnels n'ont plus que le point d'indice ou la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour espérer une revalorisation de leurs traitements. Aujourd'hui notre section syndicale a décidé de remettre ce dossier au sein des discussions de dialogue social. Dans les mois à venir, les sujets portés dans les différents groupes de travail, vont être l'occasion d'importantes évolutions. **De plus des exemples récents démontrent que la vérité d'hier n'est plus celle d'aujourd'hui**. Nous profiterons des négociations dans les mois à venir pour faire évoluer ces situations et trouver dans le cadre de la GPEEC (Gestion des Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences) des solutions d'évolutions de carrières pour nos collègues.


 AUJOURD'HUI, J'ADHÈRE !


 AUJOURD'HUI, J'ADHÈRE !


 AUJOURD'HUI, J'ADHÈRE !

Assemblée Générale ordinaire de la Section syndical CFDT-CAPB ; L'assemblée générale annuelle de la section syndicale CFDT-CAPB s'est tenue le vendredi 19 janvier. L'ensemble des adhérents de la section se sont retrouvés pour faire le bilan d'une année de travail riche et passionnante pour notre organisation. Outre une progression de 42 % du nombre d'adhérent-e-s depuis 1 an dans notre section, le fonctionnement de notre bureau syndical et l'implication dans les diverses instances paritaires fut relevé. La présence dans les pôles, hors contexte électif, durant les tournées syndicales ou les HMI permet à la CFDT CAPB de porter nos vues et notre travail au plus près des agents sur le terrain. Le contact et les informations recueillis durant ces moments nous aident à construire nos revendications. **La CFDT CAPB avec tous les agents territoriaux au cœur des territoires !**

Ordre du jour de l'Administration :

- 01- Présentation de l'organisation de la mission « Europe et trans-frontalier, politiques contractuelles et schémas régionaux » (ETPC)**
- 2- Présentation de l'organisation de la direction de la Transition écologique et énergétique & Agglomération citoyenne (TEE&AC)**
- 3- Installation de la vidéo protection dans les déchèteries de la Communauté d'Agglomération Pays Basque**
- 4- Proposition de réaménagement des plannings des déchèteries du pôle territorial Côte Basque Adour**
- 5- CIAS du Pays de Soule – suppression d'un poste**

01- Présentation de l'organisation de la mission « Europe et trans-frontalier, politiques contractuelles et schémas régionaux » (ETPC)

La CFDT a demandé de détailler les missions des diverses composantes de ce service.

Quelles relations avec les autres collectivités par exemple ?

La CFDT a demandé si ce service aura pour vocation de venir assister les communes membres dans le montage des dossiers de subvention ou de financement.

La CFDT de la CAPB donne un avis favorable à cette question.

2- Présentation de l'organisation de la direction de la Transition écologique et énergétique & Agglomération citoyenne (TEE&AC)

La CFDT a demandé quelle sensibilisation et quel impact aura ce service sur l'organisation de la CAPB.

Ce service interviendra-t-il sur les comportements en interne à la CAPB (guide du tri, bonne pratique pour économiser l'énergie, Appel offre éco-responsable, etc.).

La CFDT a demandé quelle seront les relations de ce service avec les instances paritaires et notamment le CHSCT de la CAPB ?

La CFDT de la CAPB donne un avis favorable à cette question.

3- Installation de la vidéo protection dans les déchèteries de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

La CFDT a validé la mise en place de la vidéo-surveillance avec enregistrement sur équipement présent sur site et récupération ultérieure possible par les personnes habilitées.

La CFDT a relevé le fait que ces dispositifs avaient un impact positif sur l'environnement des agents en déchetterie. Ils éprouvent un sentiment de protection et de prévention face aux incivilités de certains usagers.

La CFDT de la CAPB donne un avis favorable à cette question.

4- Proposition de réaménagement des plannings des déchèteries du pôle territorial Côte Basque Adour.

La CFDT a remercié l'ensemble des intervenants suite aux rendus de ce groupe de travail.

La CFDT a cependant évoqué la suite à donner sur les dossiers des déchèteries.

Ce groupe de travail est appelé à perdurer dans le temps : conditions de travail, environnement professionnel ou encore gestion des artisans utilisateurs des déchèteries sont des sujets prégnants.

La CFDT de la CAPB donne un avis favorable à cette question.

5- CIAS du Pays de Soule – suppression d'un poste.

La CFDT de la CAPB donne un avis favorable à cette question.

Prochain Comité Technique le mardi 23 janvier.

Droit à la déconnexion : où en sommes nous ?

Salariés connectés en dehors des horaires de bureau, réponse à un courriel professionnel en soirée : il est difficile de se déconnecter en dehors des heures de travail depuis l'arrivée des Smartphones et l'apanage des nouvelles technologies. Afin d'éviter **le surmenage et le stress** lié à une **connexion possible à tout heure et en tout lieu**, la loi Travail (Loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) a introduit **un droit à la déconnexion**.

Un changement culturel à réaliser

De plus en plus, les agents sont hyper sollicités par les outils numériques qui ne séparent plus du tout le temps travaillé et le temps personnel.

Chiffres-clés

>37 % des actifs utilisent les outils numériques professionnels hors temps de travail selon une étude Eléas (septembre 2016)

>62 % des actifs réclament une régulation des outils numériques professionnels.

Les débuts de la mise en application. En cas d'absence d'accord sur la mise en place de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, l'employeur se trouve dans l'obligation d'élaborer une charte après avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel. Cette charte doit définir les modalités d'application de ce droit à la déconnexion. Elle prévoit aussi, pour les salariés, le personnel d'encadrement et la direction, des actions de formation et de sensibilisation à un usage raisonnable des outils numériques.

Voilà un sujet de plus à rajouter à l'ordre du jour du CHSCT de la CAPB !

Chiffres :

- **1060 agents** à la CAPB sont recensés au 1er janvier,
- **1 agent sur 5** est au smic dans la fonction publique,
- **1 agent sur 6** est contractuel dans la fonction publique,
- **76,2 % d'agents de catégorie c** dans la fonction Publique territoriale.
- **En 2020, 65 % des agents territoriaux, toutes catégories, auront 60 ans,**

N'hésitez pas à nous informer de vos problèmes ou nous transmettre vos remarques. Si vous souhaitez une heure d'info syndicale ou si vous souhaitez nous rejoindre...Contactez-nous !

Syndicat CFDT-Communauté d'Agglomération Pays Basque

15, Avenue Foch - 64100 Bayonne.



Mail > cfdt.capb@gmail.com

Tel > 05 59 25 37 14

Page Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération CAPB